

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1906)
Heft: 4

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

AVIS

Agenda des Ecoles. — A la prochaine séance et aux suivantes, on pourra se procurer l'agenda pour 1907, moyennant 1 fr. 50, auprès de M. Charvoz, régent à Chêne-Bougeries, qui l'expédiera aussi *franco* sur demande.

Soirée annuelle. — La soirée annuelle aura lieu le samedi 2 février, dans la nouvelle salle des fêtes « La Source », Terrassière, 44.

Cotisations. — Les cotisations qui resteront impayées après la prochaine assemblée seront perçues, par remboursement postal, le 18 décembre.

Assemblée générale du 15 Novembre 1906, petite salle de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^o Communications du Comité.

M. Lucien Cellérier est reçu membre de la Société.

Les démissions de MM. Moser, Jaques et Golay sont acceptées.

L'assemblée nomme délégué au Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande M. Charvoz, en remplacement de M. Pesson qui ne fait plus partie de notre Société et ne peut par conséquent plus la représenter au sein du dit Comité.

M. Charvoz avait été désigné comme 1^{er} suppléant, lors de la nomination des délégués, le 27 octobre 1904.

2° Nomination de la Commission de Soirée.

Sont nommés : M^{lles} Métral, Laplanche, Neydeck et Schwitzguebel ; MM. Berger, Charvoz, Dubois Albert, Martin Edmond, Pâquin et Valentin.

M. Bieler demande que l'ouverture du bal ait lieu moins tard que l'année dernière ; M^{lle} Muller, qu'une comédie au moins soit maintenue au programme. La commission est priée de prendre bonne note de ces recommandations, qui sont appuyées par l'assemblée.

3° Nomination des rapporteurs sur les deux questions mises à l'étude pour le prochain congrès. Echange de vues sur ces questions.

A l'unanimité, l'assemblée nomme rapporteurs M^{me} Louise Dunand et M. Edmond Martin.

M^{me} Dunand rapportera sur la question de la mutualité ; M. Martin, sur celle des examens.

M. le *Président* rappelle que la question de la mutualité a déjà été traitée par notre Société dans sa séance du 12 décembre 1901 ; elle avait été introduite par une communication de M. Edouard Racine. L'assemblée était tombée d'accord pour reconnaître que l'école était bien placée pour répandre les idées de prévoyance et de mutualité, tout en estimant qu'elle ne pouvait guère le faire que par des causeries et des récits appropriés.

Aujourd'hui la question est poussée plus loin et l'on propose carrément la création de caisses scolaires. C'est du moins ce qui ressort des conclusions adoptées par nos collègues vaudois dans diverses réunions récentes.

La prévoyance et la mutualité s'inspirent d'idées assez dif-